

Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION (de la Petite section à la Terminale)	50 000 Dhs
DROITS D'INSCRIPTION FRATRIE (HORS PETITE SECTION)	40 000 Dhs

**LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR CHEQUE AU NOM DE « LYCEE LOUIS MASSIGNON » ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.
LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.**

Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre : Septembre à Décembre 2023	05/10/23	08/10/23	17/10/23
2 ^{ème} trimestre : Janvier à Mars 2024	03/02/24	04/02/24	13/02/24
3 ^{ème} trimestre : Avril à Juin 2024	05/05/24	06/05/24	15/05/24

Droits de scolarité - Tarifs annuels 2022/2023 :

Degrés	Droit de scolarité ELEVES INSCRITS AVANT LE 01/09/2016	Droit de scolarité ELEVES INSCRITS APRES LE 01/09/2016
PRE-ELEMENTAIRE & ELEMENTAIRE	-----	51 920 Dhs
COLLEGE	54 630 Dhs	57 480 Dhs
LYCEE	68 520 Dhs	72 240 Dhs

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème**, **3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 05 octobre pour le 1er terme, le 03 février pour le 2nd terme et le 8 mai pour le 3ème terme.

- Forfait parents sur facture du 1er trimestre : 1200 dhs en maternelle et 1000 dhs en élémentaire.
- Une réduction de 20% sur les droits de scolarité sur le 3ème enfant et une de 40% sur le 4ème et suivant, sont accordés.

Forfaits trimestriels de la demi-pension :

DIFFERENTS FORAITS APPLICABLES SELON LE NIVEAU : PS /MS-GS-CP/ CE1-CM2 / COLLEGE

Tarif mensuelle de la garderie :

MATERNELLE & PRIMAIRE : 175 Dhs PAR MOIS

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont mises en ligne sur le portail "Eduka".

MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

→ Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>

→ Règlement par chèque : Libellé en DHS à l'ordre de : Lycée Louis Massignon

PAIEMENT UNIQUEMENT A L'AGENCE COMPTABLE VILLE VERTE BOUSKOURA - le matin 8h30 à 12h00.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.

Au-delà de la date limite de paiement de chaque trimestre, les règlements se feront uniquement en espèces auprès de notre agence CDM ou via paiement en ligne (EDUKA).

→ Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du [Crédit du Maroc Agence Mohamed V](#) Adresse : 48-58 Bd Mohamed V Casablanca. JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.